

## Questions orales

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** En réalité, ce n'est pas là la position du gouvernement canadien. Si le député veut se reporter à l'affaire Treu, il constatera qu'alors des secrets de l'OTAN étaient en cause. Cela prouve que le gouvernement était assurément disposé dans cette affaire à reconnaître qu'une fuite de renseignements confidentiels de l'OTAN portait atteinte à l'intérêt national du Canada. Toutefois, dans l'affaire Hambleton, je le répète, le ministère de la Justice est d'avis que des poursuites fondées sur les preuves qu'a pu recueillir le service de sécurité auraient été déboutées.

**M. McKinnon:** Madame le Président, le ministre doit savoir qu'un membre du cabinet a déclaré en dehors de la Chambre que la raison pour laquelle Hambleton n'a pas été poursuivi est qu'il aurait compromis la sécurité de l'OTAN et non celle du Canada.

LE MOTIF DE LA DÉCISION DE NE PAS INTENTER DE POURSUITES

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, en tant que membre du comité ministériel de la sécurité et des renseignements, le solliciteur général sait que la participation directe du Canada aux affaires quotidiennes de l'OTAN relatives à la sécurité et aux renseignements fait de notre pays une partie intégrante de ce processus. Comment le ministre peut-il accepter la décision de ne pas poursuivre M. Hambleton au Canada, sous le prétexte qu'une atteinte à la sécurité de l'OTAN au Canada n'a aucune répercussion sur notre sécurité?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** C'est la même question et je donne la même réponse. Les Canadiens considèrent une atteinte à la sécurité de l'OTAN comme une atteinte à la sécurité du Canada.

**M. McKinnon:** Dans ce cas, poursuivez-le.

LES CONSEILS DONNÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, le commissaire de la GRC a déclaré hier soir que la préservation des secrets de l'OTAN était absolument essentielle aux intérêts nationaux. Dans le cas Hambleton, la GRC a fait à mon avis, un travail superbe. Elle a accumulé des preuves, les mêmes qui sont actuellement produites devant un tribunal britannique. Dans l'affaire de Peter Worthington et du *Sun* de Toronto, c'est le ministère de la Justice qui a décidé, à la fois injustement et politiquement, d'intenter des poursuites. Or, c'est ce même ministère qui, de façon désastreuse et incompétente, a décidé qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour saisir les tribunaux canadiens de l'affaire Hambleton. Je demande au ministre de la Justice de nous dire, avec précision, pourquoi cette cause n'est pas entendue au Canada, mais au Old Bailey.

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Madame le Président, le député le sait très bien, le ministère a décidé de ne pas poursuivre M. Hambleton en justice parce que les preuves ne lui semblaient pas suffisantes pour soutenir un procès.

**M. Nielsen:** Pour obtenir une condamnation.

**M. MacGuigan:** Il est assez clair, d'après les renseignements qui ont été publiés ces deux dernières semaines, que le ministère de la Justice ne possédait pas alors certaines informations.

LE RÔLE JOUÉ PAR LE PROFESSEUR AU SEIN DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le 25 avril, le ministère de la Justice a décidé de ne pas poursuivre Hambleton. Par la suite, ce dernier est resté en contact constant avec nos services de sécurité. Entre le 25 avril et son départ pour la Grande-Bretagne, en juin dernier, a-t-il été un agent des services de renseignement canadiens?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Le député a déjà essayé d'obtenir ce genre de renseignements, mais je lui ai répondu que, tant que le procès ne serait pas terminé, je ne ferais aucune déclaration au sujet de l'affaire actuellement jugée en Grande-Bretagne. Le député m'a fait valoir que la presse britannique ne rapporterait pas les propos que je pourrais tenir au Canada. Je peux lui affirmer le contraire. Dans le *Times* de mercredi, nous pouvons lire en première page: «L'opposition cuisine le gouvernement au sujet du professeur Hambleton. Les ministres refusent de fournir des détails». Voilà exactement le genre de manchette que je veux voir publier dans les journaux britanniques.

\* \* \*

• (1140)

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS LE NORD-OUEST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'ignore pas que le taux de chômage, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique dépasse maintenant 40 p. 100. Cela est dû en grande partie à une mauvaise gestion et au manque de diversification de l'industrie forestière. Maintenant qu'il y a plus de 4,000 employés du secteur forestier et papetier en chômage, que, dans toute la Colombie-Britannique, le nombre de chômeurs, par rapport à la même date l'an dernier s'est accru de 84 p. 100 et que, d'ici Noël, 11,400 autres travailleurs perdront leurs prestations d'assurance-chômage alors que très peu pourront être réemployés en vertu du programme RELAIS, je désire poser une question au ministre dans l'espoir d'une réponse positive.

Le ministre désignera-t-il le nord-ouest de la Colombie-Britannique en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, puisque le taux de chômage est du même ordre que celui d'autres régions du Canada qui ont été désignées en vertu de ce programme? Des fonds seront-ils débloqués de sorte qu'un groupe de travailleurs et d'économistes puissent étudier la diversification des produits forestiers destinés au marché intérieur et aux marchés internationaux?